

L'USAGE THÉRAPEUTIQUE DU CANNABIS ET DE SES DÉRIVÉS...

La première mention de l'usage médical du cannabis remonte aux environs de l'an 2700 avant Jésus-Christ, où la plante est citée dans une pharmacopée chinoise. Plus tard, Dioscoride recommandait le cannabis contre les infections et les douleurs auriculaires. Culpeper le recommande au XVII^e siècle pour traiter les rhumatismes aussi bien que les ictères.

En 1835, Aubert-Roche déclare le cannabis remède souverain contre la peste, publiant un traité alors célèbre : " de la peste ou typhus d'Orient, documents et observations suivis d'un essai sur le haschich et son emploi dans le traitement de la peste ", traité qui donnera à Moreau de Tours l'idée de pratiquer des expériences sur le cannabis. Très peu de médecins de l'époque rapportent un éventuel danger du cannabis, exception faite de Briere de Boismont (1797-1881), aliéniste, spécialiste des hallucinations, qui décria de nombreux échecs à l'usage du cannabis dans le traitement de la mélancolie.

En 1867, l'anglais Beddoe préconise de recourir au chanvre pour traiter les accès de delirium tremens.

En 1868, Fossagrives propose une association cannabis/quinine comme hypnotique ; Berthier le propose quant à lui pour faire dormir les patients atteints de pathologies mentales et insomniaques. La teinture de cannabis est alors inscrite dans la plupart des pharmacopées.

En 1880, la Société Médicale de l'Ohio fait du cannabis le " plus digne de confiance, le plus fiable, le plus précieux des remèdes " (Godot 1992). Le premier médecin à s'intéresser scientifiquement au chanvre fut O'Shaughnessy, qui exerçait à Calcutta et se livra à des expériences visant à soigner des animaux par le cannabis. Il en conclut, en 1839, que l'extrait alcoolique de cannabis était souverain contre les douleurs et les convulsions. Revenant en Europe par la suite, il y fit découvrir l'usage thérapeutique du chanvre.

Le Marihuana Tax Act de 1937 devait porter un coup fatal à l'usage médical du cannabis, dès lors lourdement imposé (!) : finalement, la plante fut supprimée de la pharmacopée officielle américaine en 1941 et de la pharmacopée française par le décret du 27 mars 1953 - où figuraient encore dans l'édition de 1948 la teinture et l'extrait, à visée sédative et en usage interne dans les douleurs gastriques et certaines pathologies mentales.

En 1970, le cannabis est exclu par l'administra-

tion Nixon de la liste des drogues d'intérêt médical, et devient une drogue au sens le plus restrictif de la législation. La discussion, relancée à la fin des années 80, ne suscite aucun écho de la part du gouvernement Bush. Cependant, en 1975, la Food and Drug Administration a autorisé l'application de protocoles compassionnels par dérivés du cannabis dans certaines indications et demande à divers laboratoires américains d'entreprendre des études systématiques sur les dérivés du cannabis.

Le potentiel thérapeutique de la plante semble tel que le Bureau de Conseil sur les drogues de Californie recommande en 1990 de légaliser la culture de la marijuana. En 1991, 80% de la population de San Francisco se déclare ouvertement favorable à une utilisation médicale de la plante. Ces revendications devaient aboutir, sans entrer ici dans les détails, à des résultats concrets. Il existe d'ailleurs aux Etats-Unis divers mouvements prônant la légalisation de l'usage médical du cannabis (" The American medical marijuana movement " notamment).

En 1985, un dérivé de synthèse du THC, commercialisé sous la dénomination de Marinol[®] obtient une A.M.M. dans la prévention des nausées et vomissements induits par les chimiothérapies anti-cancéreuses. Ce même dérivé a obtenu en 1993 une indication officielle nouvelle dans l'anorexie du sujet malade du SIDA.

Dans un traité faisant référence sur le sujet, Lester Grinspoon et James Bakalar* inventorient et discutent des diverses indications actuelles du chanvre indien : vomissements du cancéreux, glaucomes, épilepsie, sclérose en plaque, paraplégie et tétraplégie, anorexie liée au SIDA, douleurs chroniques, migraine, prurit, inconfort menstruel, dépression et troubles de l'humeur, maladie de Parkinson (les cannabinoïdes exacerbent les signes d'hypokinésie chez le parkinsonien, mais sont bénéfiques sur les dystonies, le tremblement et la spasticité - Herkenham 1990 - soulignant l'excellente tolérance des dérivés de cette plante (Grinspoon et Bakalar 1993). La distribution singulière des récepteurs aux cannabinoïdes suggère d'ailleurs en elle-même divers usages thérapeutiques, sans risque d'effets latéraux majeurs.

Avec l'aimable autorisation des auteurs : Denis RICHARD (pharmacologue) et Jean-Louis SENON (psychiatre).
Toxibase 1^{er} Trim. 95 : "Le Cannabis, revue bibliographique générale"

* "Marihuana the forbidden medicine" Yale University Press -

